



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>31529</b>	De <b>M. Philippe Gosselin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Manche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Justice		<b>Ministère attributaire</b> > Droits des femmes
<b>Rubrique</b> >droits de l'Homme et libertés publiques	<b>Tête d'analyse</b> >défense	<b>Analyse</b> > orientation sexuelle.
Question publiée au JO le : <b>09/07/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/01/2014</b> page : <b>106</b> Date de changement d'attribution : <b>16/07/2013</b> Date de renouvellement : <b>05/11/2013</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la promotion actuelle de la théorie du genre dans notre pays. En effet, cette théorie qui revendique une égalité abstraite entre les hommes et les femmes part du principe que seule l'indifférenciation sexuelle pourra conduire à l'égalité. Mais en confondant la fonction des personnes et leur être même, elle aboutit, au contraire, à une profonde inégalité car il ne peut y avoir égalité sans reconnaissance des différences. Or, de la création d'un « programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre » à Sciences po, à la formation de professionnels de la petite enfance, en passant par l'introduction du gender dans les manuels scolaires de science et vie de la terre (SVT) en première L et ES à la rentrée 2011, la diffusion de la théorie du genre ne cesse de gagner du terrain dans l'enseignement et l'éducation nationale, alors même que le principe de neutralité doit, en toutes circonstances, s'y appliquer. Par ailleurs, il a été annoncé que les magistrats, les policiers et les gendarmes devront suivre des stages de formation au nom de la lutte contre les discriminations liées à « l'identité de genre ». Il apparaît donc urgent d'établir un véritable état des lieux de la pénétration de cette théorie dans notre pays : politique de la petite enfance, éducation, enseignement scolaire, enseignement supérieur, droits des femmes, droit de la famille, droit social, administration, justice... Les conséquences qu'elle implique représentent un réel bouleversement de notre contrat social. C'est pourquoi nos concitoyens doivent connaître les tenants et les aboutissants de cette théorie qui ne saurait être imposée en catimini. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend, d'une part, faire établir un bilan exhaustif de la situation et, d'autre part, informer largement les Français des conséquences prévisibles de la diffusion de la théorie du genre.

### Texte de la réponse

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les préjugés et les discriminations menée par le Gouvernement ne répond à aucune théorie. Elle ne répond qu'à la promesse républicaine d'égalité qu'il lui appartient de traduire dans les faits. Les actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes portent sur des inégalités qui ne sont pas théoriques, et qui pèsent sur les femmes tout au long de leur vie : inégalités dans l'éducation, dans l'orientation professionnelle, dans la vie familiale, dans l'accès à l'emploi et les parcours professionnels, dans l'accès à la culture, en matière de retraite. Ces actions ne nient pas la différence entre les femmes et les hommes, puisque cette différence est la clé d'analyse de la société à partir de laquelle les réalités vécues et leurs déséquilibres peuvent être étudiés. Elles visent à réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les études menées dans différents champs scientifiques par des universitaires pour éclairer les inégalités



entre les femmes et les hommes ne constituent pas davantage une théorie. Les inquiétudes exprimées par l'honorable parlementaire n'ont par conséquent aucun fondement.